



EDITO

Le premier semestre de cette année 2020 a bouleversé notre vie.

Cette année se voulait dynamique après un moment de démocratie, l'élection municipale sujet qui vous passionne et rythme au quotidien nos échanges.

Mais c'était sans compter sur l'arrivée, du jour au lendemain, d'une catastrophe sanitaire mondiale sans précédent. Elle nous touche au plus profond de nous-même, nous prive de libertés, ce dont nous sommes fiers et culturellement très attachés !

Voilà trois mois déjà que le COVID 19 s'est invité dans notre quotidien.

Brutalement, le 17 mars, nos vies ont changé, nos activités se sont arrêtées.

Rapidement, nous avons compris que ce ne serait pas qu'une parenthèse et que nous vivions une situation inédite.

A tous les échelons, les élus et les services ont dû dans un premier temps s'organiser, informer, rassurer mais aussi interdire et puis très vite nous avons compris qu'il fallait changer nos habitudes. Tous nous nous sommesentraidés, soutenus et je remercie les bénévoles pour la confection de masques « grand public » pour les habitants.

Les Conseillers Municipaux élus le 15 mars dernier sont officiellement en fonction depuis le 28 mai 2020 malgré la présence du COVID 19, un invité indésirable.

J'adresse en mon nom et celui du Conseil Municipal mes plus vifs remerciements à tous ceux qui se sont déplacés aux élections municipales du 15 mars dernier, une présence à hauteur de 70 % et ce, malgré le début du confinement.

Nous sommes fiers du soutien que vous apportez au nouveau Conseil Municipal que j'ai l'honneur de présider.

Fidèlement

Edouard RENAUD



Au premier plan : **Edouard Renaud**, maire de Moncontour, chargé du service technique, du tourisme et du cimetière. Derrière lui, **Nicolas Turquois**, député.

Sur la première marche : **Arnaud Giansanti**, **Franck Joseph Théodore**, **Alexandre Roulon** maire délégué de Messais et 4ème adjoint en charge des bâtiments et de l'urbanisme, **Nadia Juillet** déléguée à la communication (site internet et bulletin d'information), **Marylène Petit** 3ème adjoint en charge des affaires scolaires, de la restauration scolaire, de la culture, de la bibliothèque, du patrimoine et de l'environnement.

Sur la deuxième marche : **France Poireau** maire délégué d'Ouzilly-Vignolles et **Bruno Souchard** délégué à la vie associative, aux fêtes nationales et référent Ottange.

Sur la troisième marche : **Jean-Jacques Houllier** maire délégué de St Chartres et 2ème adjoint en charge de la voirie, des réseaux et du matériel technique, **Louis Zagaroli** 1er adjoint en charge des finances et de l'administration générale et **Anne Peuvergne**.

Sur le parvis : **Katia Guillot**, **Martine Colombet** et **Jean Claude Bouillault**.



Le Maire de Moncontour et les Maires délégués

F. Poireau - J.J Houllier - E. Renaud - A. Roulon



Conseillers Consultatifs de Messais

Philippe Joanny - Estelle Goussé - Mickaël Guillot



Conseillers Consultatifs de Saint-Chartres

Jean-Michel Jaulin - Patrice Garzaro - Emmanuel Averty



Conseillers Consultatifs d'Ouzilly-Vignolles

Roseline Pineau - Corinne Lorin - Amandine Briand

Nous vous informons que ce FLASH MOMEISTOU est visible sur le site internet de la commune : <https://www.moncontour-de-poitou.fr/>

Si vous voulez en être informé(e) par mail, veuillez vous inscrire à la Newsletter en bas de la page d'accueil.

Si vous ne voulez plus le recevoir sous format papier, veuillez le signaler à la mairie.

COVID 19

Ecole et Cantine



La vie de nos enfants comme la nôtre a été bouleversée par l'arrivée de la pandémie.

Lors du confinement s'est instaurée l'école à la maison : difficile pour les parents, les professeurs des écoles et les enfants.

La reprise des cours à l'école s'est faite en trois temps : une première phase du 14 Mai au 06 Juin, une deuxième phase du 8 Juin au 19 Juin et la 3ème phase du 22 Juin au 03 Juillet.

La mise en place des contraintes sanitaires a demandé beaucoup de travail aux professeurs des écoles et à la

Municipalité. Ils ont travaillé de concert et dans une entente parfaite ce qui a permis de recevoir la totalité des enfants inscrits à chaque fois : 45 enfants pendant la 1ère phase, 60 au cours de la deuxième et pour la 3ème phase la totalité des enfants.

A chaque phase, les locaux de l'école et de la cantine, l'emploi du temps des élèves et des employés communaux ont été adaptés aux contraintes imposées par le Ministère de l'éducation.

La Municipalité a mis en place un accueil communal gratuit pour la 2ème phase afin que les parents n'ayant aucune autre possibilité de garde, trouvent là une solution. L'accueil se faisait au gymnase qui avait été aménagé pour cela. Andgela BERTHELOT a géré cet accueil avec de multiples animations au grand plaisir des enfants et des parents.



Merci aux parents qui ont joué le jeu et nous ont fait confiance.

Merci aux professeurs des écoles avec qui la concertation a été totalement positive.

Merci à l'ensemble du personnel communal qui ne s'est pas contenté d'exécuter les directives mais qui a su donner des idées pour améliorer toute cette mise en place et faire preuve d'une implication qui va bien au-delà de leurs obligations de salariés.



BIBLIOTHEQUE



Suite au déconfinement, la bibliothèque municipale a rouvert ses portes le Mercredi 20 Mai de 16 h à 18 h.

Les conditions d'accueil sont affichées sur la porte (sonnez et attendez que l'on vous ouvre, port du masque obligatoire, 2 personnes maximum), dépôt des livres précédemment empruntés dans une caisse (d'où ils ne seront retirés et rangés que 8 jours après). Nettoyage des mains au gel mis à disposition, ensuite seulement les personnes peuvent choisir leurs livres.

Le renouvellement des livres : Il se fait de 3 manières

① Deux fois par an avec la Bibliothèque Départementale de Poitiers, environ 200 livres sont renouvelés.

② Un budget est alloué tous les ans à la bibliothèque ce qui permet l'achat d'une vingtaine de livres en fin d'année.

③ Les dons : vous pouvez donner des livres s'ils sont en excellent état (seuls les livres de poche sont refusés).

Vous pouvez aussi demander un titre qui vous intéresse, après commande auprès de la Bibliothèque Départementale il nous sera apporté par la navette qui passe une fois par mois.



Rappel : Pendant les vacances scolaires la bibliothèque ouvrira seulement :

- Mercredi 15 Juillet 2020

- Mercredi 12 Août 2020

IMPACTS COVID 19

Le Centre de Loisirs est fermé cet été.

Aucune manifestation publique ne sera organisée.

Aucune salle ne sera louée sur l'ensemble de Moncontour et ses communes associées jusqu'à nouvel ordre.



L'été 2020 se prépare à Moncontour Active Park !

Moncontouroises, Moncontourois, ami-e-s et voisin-e-s du Lac de Moncontour, après cette période tourmentée voici venu le temps de l'été, de la baignade, des glaces et des boissons fraîches en terrasse ! **Toute l'équipe du Moncontour Active Park** à l'accueil, à la surveillance, à l'entretien technique et sanitaire des espaces communs est désormais prête pour cet été qui, nous l'espérons tous, sera ensoleillé et propice à de bons moments en famille ou entre amis !

La base de loisirs de Moncontour Active Park ouvrira sa surveillance de baignade, ainsi que les activités aquatiques (toboggan, canoës, paddles board) dès **le samedi 4 Juillet !**

Les horaires de l'ouverture du parc de la base de loisirs et de la baignade surveillée sont :

En semaine : 11h – 18h / Le weekend & jours fériés : 10h - 19h

Cette année encore l'accès à la base de loisirs sera **gratuit** pour les résidents des communes de Moncontour, Messais, Ouzilly-Vignolles et Saint Chartres. **Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, pensez à faire faire votre carte individuelle de résident auprès des services de la Mairie ! (cette carte vous sera demandée à chaque entrée).**

34ème édition du Tour Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine.



Cette année la 34ème édition du Tour Poitou-Charentes traversera Saint-Chartres (de Marnes en direction d'Assais les Jumeaux) le Dimanche 30 Août 2020 entre 11 h 30 et 13 h 30. A cette occasion la circulation et le stationnement seront interdits sur les RD 19 et 19C (rue du Gué de la Dive - route de la Guizonnière (Jay) - rue de Bel Air (Ayron).

L'auberge du lac

Ouvre ses portes

Malik et Natacha sont heureux de vous annoncer la réouverture de L'auberge du lac :

Vendredi 19 et 26 juin de 18h00 à 21h30

Service du soir

Samedi 20 et 27 juin de 10h30 à 21h30

Service midi et soir

Dimanche 21 et 28 juin de 10h30 à 19h30

Service du midi

Juillet et Août

Tous les jours à partir de 10h30 et service du midi

Et du jeudi au dimanche pour les services du soir



MONCONTOUR

Divagations des animaux domestiques



Beaucoup de plaintes nous parviennent en mairie concernant la divagation des chiens et des chats, un arrêté municipal interdisant la divagation des animaux a été pris le 14 septembre 2004.

Des frais de capture de 150 € sont facturés par la commune au propriétaire de l'animal dès la 2ème capture après avoir eu un courrier d'avertissement.

Depuis le 1er octobre 2018, la Société SACPA implantée dans la Vienne intervient sur la commune pour la gestion de la divagation des chiens et des chats errants sur le domaine public.

Tous les animaux récupérés sur la voie publique sont capturés et transportés au refuge de la SPA à POITIERS. Des frais de reprise de l'animal sont facturés au propriétaire de l'animal par la SPA.



Télési Nautique Moncontour

Venez découvrir les plaisirs de la glisse et de la nature dans un cadre entièrement aménagé pour votre plus grand confort. A proximité du Donjon de Moncontour, la base de loisirs et le Télési Nautique de Moncontour sont le lieu idéal pour une journée sportive au vert.

Venez vous essayer aux sensations du skinautique, wakeboard, kneeboard ou tout simplement profiter du paysage et du spectacle sous notre pergola avec un rafraîchissement.

Le Télési Nautique est un système écologique et accessible à tous les nageurs à partir de 10 ans qui permet la pratique de sports nautiques en toute sécurité.

Nous sommes ouverts tous les jours de 12h à 21h et le samedi de 11h à 21h.

Vous pouvez venir librement sur notre site durant les horaires d'ouverture.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous appeler au 05 49 22 77 98 ou 06 61 09 11 31.



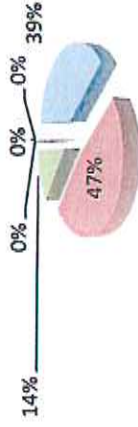
FONCTIONNEMENT 2019

DEPENSES

11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	310 315
12 CHARGES DE PERSONNEL	376 428
65 AUTRES CHARGES	106 273
66 CHARGES FINANCIERES	2 364
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
68 AMORTISSEMENTS	1 636
TOTAL	797 016

DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL
AUTRES CHARGES CHARGES FINANCIERES
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORTISSEMENTS

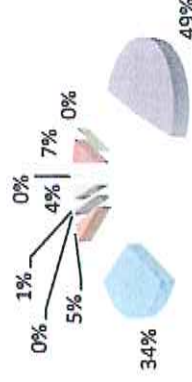


RECETTES

13 ATTENUATION DE CHARGES	3 057
70 PRODUITS DES SERVICES	71 790
72 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	531 720
73 IMPOTS ET TAXES	365 610
74 DOTATIONS SUBVENTIONS	55 503
75 AUTRES PRODUITS	15
76 PRODUITS FINANCIERS	13 001
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000
2 EXCEDENT FONCTIONNEMENT	
TOTAL	1 085 696

RECETTES

ATTENUATION DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES
IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPOTS ET TAXES
DOTATIONS SUBVENTIONS AUTRES PRODUITS
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS
EXCEDENT FONCTIONNEMENT



RESULTAT 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT	797 016
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 085 696
EXCEDENT	288 680
DEPENSES INVESTISSEMENTS	772 227
RECETTES INVESTISSEMENTS	824 868
EXCEDENT	52 641

RESULTAT CUMULE 2019

341 321

REPORT INVESTISSEMENTS DEPENSES EN 2020	32 158
REPORT INVESTISSEMENTS RECETTES EN 2020	17 849

BUDGET INVESTISSEMENT 2020

	DEPENSES		RECETTES
VOIRIES			
SAINT CHARTRES			
IMPASSE CHÂTEAU GAILLARD	5 000.00	AMENDES DE POLICE	5 000.00
IMPASSE CHEMIN FLEURI	5 000.00	TAXE D AMENAGEMENT	2 000.00
MESSAIS RUE MOUSSAUDERIE	2 520.00		
MONTVAL	10 000.00	AMORTISSEMENT	1 642.49
MONCONTOUR			
BORDURES PIERRE LEVEE	4 095.00	SUBVENTIONS	
BORDURES GEOFFROY MARTEL	3 000.00		
IMPASSE PETIT MOULIN	5 259.60		
OUZILLY VIGNOLLES		TRAVAUX ECOLE	127 000.00
RUE DE LA DIVE	26 142.00	TRAVAUX MAIRIE	30 000.00
PANNEAUX VILLAGE FRANÇAIS	1 082.72	TRAVAUX AUBERGE	5 694.00
VOIRIES LOTISSEMENT HABITAT S6	18 600.00	CHAPELLE CASTRALE	6 250.00
		ASSAINISSEMENT AV CHARLEMAGNE	1 020.20
TOTAL VOIRIES	80 699.32	REMBT CAUTION MESSAIS	500.00
		VENTE RUE DE LA BARRE	2 000.00
SAINT CHARTRES		TOTAL	181 106.69
FENETRES SALLE DES FETES	4 000.00		
RADIATEUR	500.00	REPORT 2019	
OUZILLY VIGNOLLES		RUE D'OTTANGE	17 447.00
FENETRES SALLE DES FETES	8 700.00	MATERIEL MAIRIE	402.50
TABLE INOX	750.00	EXCEDENT FONCT 2019	243 680.43
MESSAIS PEINTURE PORTAIL ET LAVOIR	900.00	REMBT TVA	88 000.00
PLAN CIMETIERE MONCONTOUR	1 011.60	EXCEDENT INVESTISSEMENT 2019	52 641.15
MATERIEL CANTINE	8 867.82		
		TOTAL	583 277.77
MATERIEL ECOLE	2 100.00		
RESTRUCTURATION ECOLE	240 000.00		
CLIM MAIRIE	2 000.00		
ORDINATEUR MAIRIE	1 732.40		
LICENCE INFORMATIQUE	1 200.00		
NUMERISATION DOCUMENTS OFFICIELS	4 000.00		
EXTINCTEUR	351.36		
FACADE MAIRIE	7 000.00		
MOBILIER MAIRIE	2 000.00		
ETUDE CHAPELLE CASTRALE	25 000.00		
GUIRLANDES FIN D ANNEE 4 COMMUNES	11 000.00		
MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	1 260.00		
JEUX PARC GRIMAUD	3 000.00		
SITE INTERNET	1 670.00		
ANTENNE AUBERGE	306.70		
TX ASSAINISSEMENT AV CHARLEMAGNE	2 040.40		
ACQUISITION CABINET DENTISTE	29 600.00		
REHABILITATION SITE TOURISTIQUE	60 000.00		
CAUTION LOGEMENT MESSAIS	500.00		
IMPREVUES	19 168.50		
TOTAL	519 358.10		
REPORT 2019			
FRAIS D ACTES SUR ACQUISITIONS	1 418.96		
MATERIEL BUREAU	269.08		
CONCESSIONS ET DROITS LICENCE	801.60		
ENFOUISSEMENT ET CANDELABRE OTTANGE	29 688.15		
REMBT EMPRUNT	31 761.88		
TOTAL GENERAL	583 277.77		

RIVIERE

Après la répétition d'actes de malveillance sur les différentes vannes qui gèrent les niveaux d'eau sur les 3 Dives à Moncontour et Sauzeau, les personnes responsables de ces actes s'exposent aux sanctions pénales prévues au Code l'Environnement :

Contravention de 5ème classe environnement :

✎ 1 500 € personnes physiques

✎ 7 500 € personnes morales.



CANICULE 2020

Le dispositif national de gestion de la canicule 2017 est réactivé cette année.

Afin d'actualiser le registre communal, les personnes vulnérables ou isolées doivent **fortement** s'inscrire auprès de la Mairie de Moncontour au 05.49.98.91.29.

Arrêté d'entretien des trottoirs et des caniveaux

(cf. articles L2212-1, L2212-2 et L2212-281 du code général des collectivités territoriales et article R 610-5 du Code pénal)

Nous vous rappelons que **chaque propriétaire et chaque locataire est tenu d'entretenir les trottoirs et caniveaux le long de leur habitation et de leurs dépendances** (Cf. article 2 de l'arrêté applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de MONCONTOUR).

Les haies et arbres doivent être taillés à l'aplomb du domaine public (Cf. article 3 de l'arrêté applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de MONCONTOUR).

Il est interdit d'abandonner des déchets sur la voie publique (Cf. article 4 de l'arrêté applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de MONCONTOUR) et interdit d'abandonner des déjections canines (Cf. article 5 de l'arrêté applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de MONCONTOUR).

L'arrêté applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de MONCONTOUR est consultable en mairie.

M
E
S
S
E
S

<u>Date</u>	<u>LOUDUN (Saint Pierre)</u>	<u>Moncontour</u>
Samedi 11 Juillet		18 h 30
Dimanche 12 Juillet	10 h 30	
Dimanche 19 Juillet	10 h 30	10 h 30
Dimanche 26 Juillet	10 h 30	
Samedi 1er Août		18 h 30
Dimanche 2 Août	10 h 30	
Dimanche 9 Août	10 h 30	
Samedi 15 Août	10 h 30 - Messe paroissiale à Notre Dame de Ranton - au revoir au Père Michaud	
Dimanche 16 Août	10 h 30	10 h 30
Dimanche 23 Août	10 h 30	
Samedi 29 Août		18 h 30
Dimanche 30 Août	10 h 30	
Dimanche 6 Septembre	10 h 30	10 h 30
Samedi 12 Septembre		18 h 30
Dimanche 13 Septembre	10 h 30	
Dimanche 20 Septembre	10 h 30 - Eglise Saint Pierre de Loudun - Installation du Père Bernard Chataignier	
Dimanche 27 Septembre	10 h 30	